

# CHARTRE DES DROITS

1. Chaque freelance a le droit d'être membre d'un syndicat et d'essayer par un travail collectif d'améliorer la situation des freelances et des autres journalistes. Les freelances et leurs syndicats devraient avoir le droit d'offrir des services tels que propositions de tarifs et conventions collectives pour encourager la solidarité entre freelances et entre les freelances et le personnel salarié.

2. Chaque freelance devrait bénéficier des mêmes droits professionnels qu'un salarié, des mêmes droits à rechercher l'information, à protéger ses sources et à défendre des normes éthiques.

3. Chaque freelance a droit un contrat écrit.  
Chaque freelance a le droit d'être traité comme un partenaire loyal lors de négociations.

4. Chaque freelance a le droit de jouir de ses droits d'auteur.  
Tous les freelances doivent jouir de droits moraux inaliénables.  
Les freelances doivent pouvoir négocier des accords relatifs à leurs droits d'auteur.

5. Chaque freelance a le droit de choisir la forme de travail indépendant qui lui convient le mieux. Un faux freelance, ou celui qu'on a forcé à devenir freelance, qui est donc économiquement dépendant, doit être traité comme un salarié et jouir des droits et avantages attachés à ce statut.

6. Chaque freelance devrait bénéficier d'une protection égale à celle des salariés de la part des organismes de sécurité sociale :

- a) indemnisation pour maladie
- b) retraite du régime national
- c) indemnisation de chômage
- d) allocation de maternité équivalente à celle d'une salariée dans une situation comparable

Cette protection peut être organisée différemment selon le contexte national.

7. Chaque freelance a droit à un traitement égal. Il doit bénéficier de tarifs décents afin d'éviter qu'une rémunération trop basse ne fragilise la position des salariés en poste.

Cette égalité de traitement implique que les freelances envoyés en mission dangereuse aient un accès aux formations, assurances et mesures de sécurité identiques à celui des salariés dans la même situation.

## CHARTRE DES DROITS DES JOURNALISTES FREELANCE

### *Preamble*

Les freelances sont les travailleurs les plus vulnérables dans le secteur des médias. Cette charte est un outil essentiel dans la campagne menée par la Fédération Européenne des Journalistes pour une meilleure protection légale des journalistes freelance.



---

---

---

---